



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-14

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance tenue le lundi 2 mai 2022, a adopté le **règlement 2022-14 amendant le règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle**.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 mai 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière